

# Le palmarès départemental 2014

## Communes :

### De moins de 100 habitants :

- **Hors concours\*** : Rouze
- **1er prix** : Suc et sentenac
- **2e prix ex-aequo** : Goulier et Pradettes
- **3e prix ex-aequo** : Augirein et Contrazy
- **Nominées** : Esplas et Orgeix

### Entre 101 et 300 habitants :

- **Labellisées 2 fleurs** : Arnave et Bénac
- **Labellisée 1 fleur** : Camon
- **1er prix** : Montségur
- **2e prix ex-aequo** : Les Bordes-sur-Lez et L'Hospitalet
- **3e prix** : Alzen

### Entre 301 et 1 000 habitants :

- **Labellisée 1 fleur** : Auzat
- **Hors concours\*** : Castillon
- **1er prix** : Luzenac
- **2e prix** : Soulan
- **3e prix** : Tabre
- **Nominées** : Cos, Montferrier et Vicdessos

### Entre 1 001 et 3 500 habitants :

- **Labellisées 1 fleur** : Varilhes et Ax-Les-Thermes
- **Hors concours\*** : Saint-Paul-de-Jarrat
- **Nominée** : Mercus

### Plus de 3 500 habitants :

- **Labellisée 3 fleurs** : Pamiers
- **Hors concours\*** : Foix
- **1er prix** : Saverdun

## Particuliers :

### Catégorie 1 : jardin visible de la rue :

- **Hors concours\*** : Mme Carivenc, le Puch
- **1er prix** : Mme Moya, Arrout
- **2e prix** : Mme Couret, Augirein
- **3e prix** : Madame Delmas, Allières

- **Nominées** : Mme Rouan à Luzenac, Mme Amardeilh à La Bastide de Sérrou, M. Gatti à Saint-Quentin-La-Tour

### Catégorie 2 : décor floral installé sur la voie publique :

- **Hors concours\*** : Mme Monnereau, Sainte-Croix-Volvestre
- **1er prix** : Mme Archiapati, Goulier
- **2e prix ex-aequo** : Mme Chilon à Canté et Mme Gouaze à Galey
- **3e prix ex-aequo** : Mme Piquemal aux Bordes-sur-Lez et Mme Freisa à Cos

### Catégorie 3 : balcon, terrasse, fenêtre ou mur :

- **Hors concours\*** : Mme Duboy à Galey, Mme Escribe à Orgibet et Mme Plumioen à Goulier
- **1er prix** : Mme Marquet, Goulier
- **2e prix** : Mme Laïlle, Augirein
- **3e prix ex-aequo** : Mme Mantione aux Bordes-sur-Lez et Mme Lafforgue à Galey
- **Nominée** : Mme Lozano, Mirepoix

### Catégorie 4 : immeuble et actions collectives :

- **Hors concours\*** : le jardin du presbytère à Seix et le hameau d'Arbas à Tourtouse
- **1er prix** : le hameau d'Aspa, Alzen
- **Nominé** : le foyer Bleu Printemps, Varilhes

### Catégorie 5 : fermes en activité :

- **1er prix** : M. Portet, Cos
- **2e prix** : M. Rumeau, Ventenac
- **3e prix** : Mme Bisognin, Canté

### Catégorie 6 : potagers

- **1er prix** : Mme Sicre, Lorp Sentaraille
- **2e prix** : M. Auriac, La Bastide-de-Sérrou
- **3e prix** : Mme Cathala, Gudas

### Professionnels du tourisme :

#### Catégorie 1 : hôtel, restaurant, café, commerce :

- **Hors concours\*** : Café, Augirein
- **1er prix** : Restaurant Sanchez, Galey
- **2e prix** : Auberge de La Core, Arrien en Bethmale
- **3e prix** : Hôtel restaurant Le Breilh, Ax-Les-Thermes

#### Catégorie 2 : gîte, meublé :

- **1er prix** : « Gîtamiglos », Arquizat Miglos,
- **2e prix** : Mme et M. Duflau-Rauzy, Garanou
- **3e prix** : Mme Portet, Cos

#### Catégorie 3 : chambre d'hôtes :

- **Hors concours\*** : Mme Mauran, Tourtouse
- **1er prix** : Mme Doumenc, Bénac
- **2e prix** : Mme Caujolle, Lacave
- **3e prix** : Mme Darandovas, Castillon en Couserans
- **Nominé** : M. Tournier, Argein

#### Catégorie 4 : camping :

- **1er prix** : Camping « Mille fleurs », Gudas
- **Nominés** : Mme et M. Comelongue, Ventenac

\* Hors concours : Candidat ayant eu le 1er prix deux années de suite et qui conserve ce niveau les années ultérieures

# Embellir notre cadre de vie



## Planter et fleurir...

En automne vient le temps de la réflexion pour poursuivre la mise en place d'un projet de valorisation du territoire communal.

Réussir le fleurissement d'un bourg ou d'un village suppose que la place de la végétation fasse partie intégrante de ce projet. Les plantations doivent être associées à l'organisation de l'espace (circulation automobile et piétonne, stationnement, places, aires de repos, jardins et espaces publics) et pensées en amont à partir du lieu.

L'apport de compositions conçues ex nihilo doit se limiter à certains sites et suppose d'assurer une cohérence dans les couleurs, les volumes et les associations végétales.

Contrazy

## ...sa commune

L'objectif de maintenir le fleurissement et l'attrait des plantes sur une longue période suppose d'utiliser une palette végétale privilégiant les arbustes à fleur et les vivaces.

Pour les petites communes, aux moyens limités, la facilité de l'entretien et de la gestion doit être prioritaire dans le choix des espèces.

De même, l'optimisation des actions en matière d'environnement : économies d'eau, limitation voir absence de recours aux produits chimiques, peut être grandement simplifiée en choisissant des plantes de milieu sec et des essences locales.



# Edito

Après le passage du jury départemental des villes et villages fleuris dans plus de quatre-vingt communes candidates en 2014, le Conseil général de l'Ariège organise la cérémonie annuelle de remise des prix.

Vingt-trois communes sont ainsi récompensées au niveau départemental pour la qualité du cadre de vie qu'elles offrent aux habitants et aux visiteurs.

Dans la même dynamique, sept communes Ariégeoises sont retenues par le jury régional qui délivre un label de portée nationale. De nombreux particuliers et professionnels du tourisme ont également concouru au niveau départemental, montrant ainsi leur motivation pour l'embellissement de l'espace public et de leurs lieux d'accueil. Ces initiatives contribuent à faire connaître positivement notre département et je remercie particulièrement tous ces acteurs.

Le Président du Jury  
Départemental des Villes et  
villages Fleuris

**Henri Nayrou**  
Président du Conseil général de l'Ariège



# A la Sainte-Catherine tout bois prend racine

Un quartier d'habitation, une rue commerçante, un site touristique, un abord d'équipement public, une place, ne feront pas l'objet des mêmes aménagements paysagers.

## Les plantes vivaces

Ce sont des plantes intéressantes à utiliser comme base de fleurissement car elles peuvent rester en place plusieurs années et l'investissement de départ est rapidement amorti. Elles sont également originales et attractives par leur diversité de coloris, formes, volumes et périodes de floraison (feuillages secs et inflorescences peuvent rester en place en hiver). Elles peuvent renforcer l'identité et l'appartenance à un terroir particulier comme celui de la montagne notamment.

De nombreuses plantes vivaces ont en effet une origine montagnarde et poussent naturellement dans notre département. Certaines mériteraient d'être plus souvent plantées, c'est le cas des : Ancolies, Campanules, Centaurées, Aconit, Iberis, Jasione, Véroniques, Saxifrages, Pigamons et/ou Sedums. Ces plantes sont à installer en plate-bande, en bordure de massif, au pied d'un arbre, d'un mur ou d'un escalier, après avoir vérifié l'adéquation entre leurs préférences écologiques et les caractéristiques du site. Bêchage et apports de fumiers sont très utiles de même que le paillage du sol après la plantation.

**Planter la bonne plante au bon endroit** c'est avant tout analyser le site selon trois critères principaux : le sol, le climat et l'exposition, ainsi que la vocation et la fréquentation des lieux.

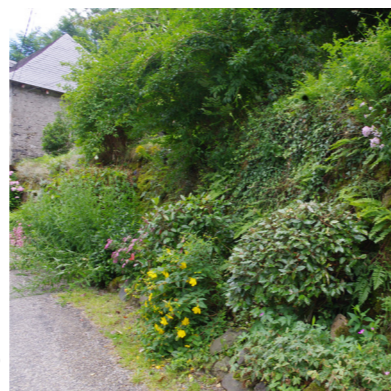
**Connaître la nature du sol avant de planter** est une question essentielle surtout lorsqu'il s'agit de plantations permanentes. Drainant ou compact, acide ou calcaire, il va conditionner le choix des végétaux afin d'éviter par la suite des problèmes de reprise et des pertes de temps en entretien.

**Prendre en considération le climat et l'exposition** ainsi qu'une bonne connaissance de ces situations permet de choisir les plantes les plus adaptées. En règle générale, il est judicieux de s'appuyer sur les essences locales plutôt que d'introduire des espèces exotiques.

**La vocation, le caractère des lieux et sa fréquentation** permet d'apprécier le type d'activité, d'animation ou d'usage que l'on souhaite donner.



Saint-Jean du Castillonais



Augirein



Les Bordes-sur-Lez



Delphinium - Mme Duboy - Goulier



Verveine - Saint-Paul de Jarrat

Parmi les montagnardes, les plantes suivantes sont particulièrement robustes et intéressantes :

## Les Campanules

**Campanula glomerata, C.latifolia, C.percifolia.**

Les campanules poussent en terrains très variés, au soleil. Elles fleurissent plutôt l'été (de juin à août) et atteignent 0,5 à 1 mètre de hauteur. Il existe de nombreuses variétés à floraison bleue ou blanche, à fleurs en clochettes simples ou doubles.

Valériane - Mme CARVENC - Le Puch



## Les Ancolies

**Aquilegia alpina, A.montana.**

Les ancolies aiment les sols légers et humifères, au soleil ou à mi-ombre. Elles atteignent 40 à 60 centimètres de hauteur. Les espèces botaniques sont à fleurs bleues apparaissant en Mai/Juin. Elles ont donné de nombreux cultivars à fleurs bicolores particulièrement ornementales.

## La Centaurée

**Centaurea montana.**

La centaurée est aussi connue sous le nom de bleuet vivace. Elle pousse très facilement en terrain ordinaire, même pauvre et caillouteux, au soleil. La plante atteint 40 centimètres de hauteur et fleurit de mai à août. Il existe une variété à fleurs blanches.

## La Véronique

**Veronica spicata.**

La véronique se cultive très facilement en terrain ordinaire au soleil. Elle atteint 50 centimètres de hauteur et fleurit en juin/juillet en

épis bleus. Il existe des variétés à fleurs blanches ou roses.

## Les Saxifrages

**Saxifraga cotyledon, S. cuneifolia, S. hypnoides, S. paniculata.**

Les saxifrages ont des plantes montagnardes par excellence. Il existe de nombreuses espèces très faciles à cultiver qui apprécient les expositions modérément ensoleillées. De 5 à 40 centimètres de hauteur, les floraisons sont en général blanches et interviennent au printemps ou en été selon les espèces.

## Les Joubarbes

**Sempervivum 'Andromède', S. arachnoideum.**

Les joubarbes sont également des montagnardes très faciles à cultiver. Elles se contentent de peu de terre et apprécient le soleil. Ces plantes tapissantes forment de petits choux fleurissent en juin/juillet. Les fleurs sont en étoiles rouges.